



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 septembre 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 167
Nombre de votants : 188
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Pascal ROUSSEL

L'an deux mille dix-neuf, le **Mardi 24 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, ANNE Jean-Pierre suppléant de CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henri, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard (jusqu'à son départ à 21h22), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à son départ à 20h52), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à son départ à 20h40), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane (jusqu'à son départ à 20h55), HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LACOUR Sylvain suppléant de LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël (jusqu'à son départ à 21h12), LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 22h08), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ à 21h22), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h12), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à son départ à 21h31), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie (à partir de 20h40), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle,

MARTIN Serge, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSVOAL Camille, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à son départ à 21h22), VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 21h12), VIVIER Nicolas (jusqu'à son départ à 22h08).

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à DESTRES Henri, ANTOINE Joanna à HUBERT Jacqueline, BASTIAN Frédéric à CATHERINE Christian, BOURDON Cyril à FRANCOISE Bruno, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, CAUVIN Joseph à HAMELIN Jacques, DIGARD Antoine à MONHUREL Pascal, DRUEZ Yveline à BELHOMME Jérôme, GESNOUIN Marie-Claude à SEBIRE Nelly, GODEFROY Annick à TAVARD Agnès, HAMON-BARBE Françoise à MAGHE Jean-Michel, HUBERT Christiane à BESUELLE Régine (à partir de son départ à 20h55), LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de son départ à 21h12), LEQUILBEC Frédéric à HUET Catherine (à partir de son départ à 21h31), LE PETIT Philippe à D'AIGREMONT Jean-Marie, LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESENECHAL Guy à LEBRUMAN Pascal, LOUISET Michel à ROUXEL André, MARTIN Yvonne à PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle à BROQUAIRE Guy, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à ASSELINE Yves, THEVENY Marianne à HEBERT Dominique, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 21h12)

Excusés :

ANNE Philippe, BALDACCI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BELLLOT-DELACOUR Nicole, BESNARD Jean-Claude, BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LECHEVALIER Michel, LEFAUCONNIER François, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEQUERTIER Colette, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PINABEL Alain, POIDEVIN Hugo, VIGNET Hubert

Délibération n° DEL2019_114

OBJET : Rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour 2019

Exposé

Créée le 21 janvier 2017, la CLECT procède à l'évaluation des charges transférées, suite à la création de la communauté d'agglomération du Cotentin au 1^{er} janvier 2017, afin de déterminer les attributions de compensation permettant de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de la communauté d'agglomération lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges.

Deux rapports ont été adoptés par la CLECT en 2017 et 2018, le premier relatif aux transferts de compétences obligatoires, le deuxième relatif aux transferts de compétences optionnelles.

Un troisième rapport a été adopté par la CLECT lors de sa séance du 12 septembre 2019. Celui-ci porte sur l'évaluation des charges rétrocédées aux communes suite aux délibérations relatives aux restitutions de compétences facultatives (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisine centrale, subventions aux associations etc...) ainsi que des charges transférées à la CA du Cotentin suite à la définition de l'intérêt communautaire (Cité de la mer, golf, hippodrome, planétarium, piscine de La Hague, aire d'accueil des gens du voyages de Valognes) ou la mise en place de services.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts (alinéa 7 du IV), ce rapport m'a été transmis par son Président par courrier du 13 septembre 2019.

Il confirme le principe fondateur, inscrit dans la charte, de neutralisation des effets de la création de la communauté d'agglomération, tant pour les communes que pour les contribuables.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 12 septembre 2019 et transmis à la communauté d'agglomération par courrier du 13 septembre 2019.

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Administration Générale et Finances,

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'évaluation de la CLECT du 12 septembre 2019.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le 01/10/2019

SLO

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Le Cotentin Communauté d'Agglomération


Evaluation des transferts de charges pour la fixation des AC définitives 2019 à verser aux communes membres

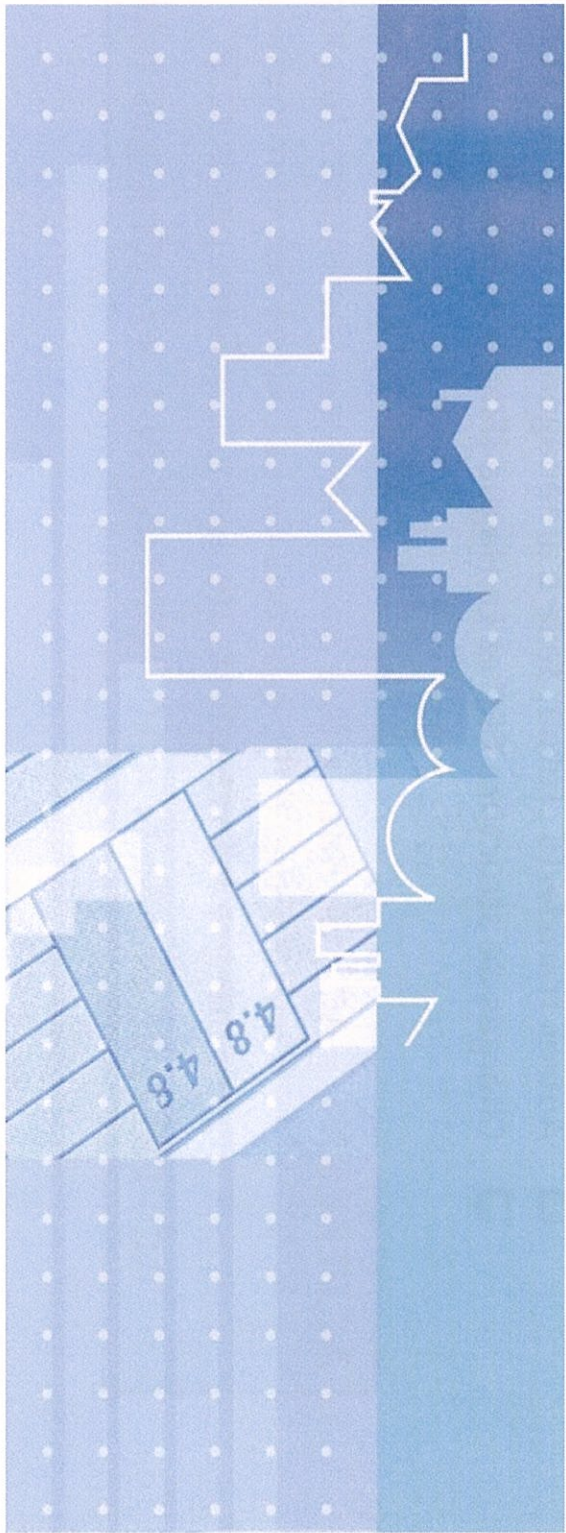
Réunion de la CLECT du 12 SEPTEMBRE 2019
Rapport sur les transferts de charges 2019


RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES

Réf. 19eBR0410





Partie 1

Les travaux de la CLECT en 2019 : les méthodes retenues

Les travaux de la CLECT en 2019 – Transferts de charges

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 060-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Volet 1 : Evaluation des charges rétrocedées aux communes suite aux délibérations sur les restitutions de compétences facultatives

- Scolaire
- Enfance/Jeunesse / Petite Enfance
- Equipements sportifs et nautiques
- Maison de santé, cuisine centrale/portage de repas, chemins de randonnée, lecture, subvention aux associations etc....

Une majorité de ces interventions sont mises en œuvre dans le cadre de services communs ➔ FLUX FINANCIERS CROISES puisque les participations des communes seront déduites de leur AC PERENNE

Volet 2 : Evaluation des charges transférées à la CAC suite à la définition de l'intérêt communautaire ou la mise en place des services

- Equipements : Cité de la Mer, golf, hippodromes, planétarium, piscine La Hague, AAGV de Valognes
- Autres transferts : retour taxe d'aménagement, Pays d'art et d'histoire, FGDON, SDIS
- Charges de structure CEC et La Hague (Finances/RH/SI)

AC PERENNE = AC « de base » due par la CAC aux communes (ou vice-versa)

= résulte des délibérations de la CAC et des communes (AC libre pérenne)

= intègre les transferts de charges validés par la CLECT et les communes

AC PERENNE année N = AC PERENNE N-1 +/- Charges transférées année N

Autres éléments à prendre en compte pour la détermination à verser en 2019

1) Prise en compte des services faits

- Les « services faits » concernent les dépenses dont le service a bien été effectif (livraison, réalisation...) et les recettes dont les droits étaient acquis, avant le 1er janvier 2019, mais dont les factures ou titres n'ont pas fait l'objet d'écritures comptables par la CAC
- Les factures "à payer" et les prises en charge de recettes à partir du 1er janvier 2019, liées à des restitutions de compétences, sont assurées **par les communes** ou **par le service commun**
- Le principe proposé par la CAC est d'attribuer à la commune une **AC non pérenne** positive à la hauteur des dépenses constatées et une AC non pérenne négative à hauteur des recettes perçues
- Les sommes relevant des services faits communaux resteront acquis à celles-ci. Mais les services faits services communs seront reversés, ce qui fait que le flux sera, in fine, **neutre pour la commune**

Ce dispositif dérogatoire relève de l'AC libre et devra être validé par le Conseil communautaire et les communes concernées, après examen par la CLECT.

2) Imputation du coût des services communs sur l'AC

- Services communs des Pôles de proximité, Instructions des Droits du Sol (ADS) et urbanisme réglementaire (pour Valognes) – *reversement des communes à la CAC*
- Service commun CEC-CAC Finances/RH/SI – *reversement de la CAC à CEC*

Relève des relations communes-CAC dans le cadre des conventions de gestion – les montants seront validés en fin d'année, lors de la fixation des AC 2019 définitives par le Conseil communautaire

AC LIBRE 2019 = AC PERENNE +/- Services faits Communaux et SC (part non pérenne)
AC BUDGETAIRE = AC PERENNE Droit Commun ou AC LIBRE avec part non pérenne
+/- Coût des Services communs yc Services faits SC

1) Fonctionnement (lié ou non à un équipement)

Les charges transférées sont évaluées à partir des dépenses constatées dans les CA des ex-Communautés ou des communes la **dernière année avant la création de la CAC, soit l'exercice 2016**. Si elles présentent un caractère fluctuant, **une moyenne sur plusieurs exercices** peut être retenue (2014-2016). Les charges transférées sont évaluées en montant net, en prenant en compte **les dépenses** mais aussi les recettes relatives à l'activité. Les dépenses du chapitre 011 sont actualisées en valeur 2018.

- En tant que de besoin, **les montants du CA peuvent être corrigés**, s'il est constaté des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel, ou si les montants consignés au CA ne reflètent pas la réalité d'une année de référence :
 - **Les recettes CAF Enfance/Jeunesse/Petite Enfance** ont été retraitées sur la base des recettes effectivement perçues au titre d'une année en raison des décalages constatés dans les versements.
- Pour certaines dépenses, **les montants finalement retenus peuvent se baser sur des données CA ou BP d'exercices postérieurs à la création de la CAC** :
 - **Les dépenses de personnel**, pour ne pas faire supporter aux communes des évolutions liées à la CAC (harmonisation statuts/rémunérations). L'évaluation se base sur les données du 1^{er} trimestre 2019, sauf si les hausses constatées relèvent de décisions du territoire visant à renforcer le service rendu
 - Les **équipements dont la mise en service est récente** (centre socio-culturel de St Pierre Eglise) ou qui font l'objet d'un **nouveau dispositif de gestion** (renouvellement des DSP Enfance/Jeunesse de Bricquebec, AAGV de Valognes et Cité de la Mer).
- Pour les activités faisant l'objet d'un **budget annexe** ou les concours versés des satellites, l'évaluation des charges transférées se base sur les **participations ou subventions versées**, avec éventuellement des corrections garantissant l'équilibre financier.

Rappels des principes généraux retenus pour les travaux de la C 2) Dépenses liées à un équipement (Investissement et fonction

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

- Pour l'investissement, l'évaluation vise à déterminer **le coût moyen annuel de renouvellement** des équipements.
- Ceci peut se baser :
 - ❖ Pour les biens permanents (voirie, bâtiments historiques), sur les **dépenses annuelles moyennées sur une longue période** (10 ans minimum)
 - ❖ Pour les biens semi-permanents (bâtiments durables) à partir des **valeurs d'acquisition ou de construction**. Le coût de renouvellement est égal au coût initial (ramené à une année en fonction de la durée du bien) auquel on ajoute une enveloppe annuelle pour le gros entretien (dépenses moyennes ou %)
 - ❖ Pour les biens renouvelables (véhicules, ordinateurs) on se base sur **l'amortissement annuel** ou sur une moyenne de dépenses constatées sur une période longue
 - ❖ Lorsqu'on ne peut ni identifier les dépenses sur une longue période, ou s'il est délicat d'identifier les valeurs patrimoniales, **l'évaluation du coût annuel de l'équipement peut se baser sur un coût de référence standard**

Evaluation du coût des équipements – méthode générale

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le

RELEVÉ

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

1: Principe de territorialisation :

- Les moyens nécessaires au fonctionnement d'un équipement (entretien courant + activités du service) sont restitués à la commune d'implantation, même s'il sera utilisé dans un service commun
- Les charges liées à des activités concernant un groupe ou toutes les communes d'un territoire sont ventilées entre elles au prorata de la population (sauf CCCC)

2: Des bases de calcul pour chaque type de construction et d'usage :

Type de bien	Base de calcul	
	Coût d'acquisition	Coût d'entretien
Coût de renouvellement des biens immobiliers	Valeur d'acquisition = Montant de la Mise à disposition ou Coût de construction + Ajouts ou Extensions (hors gros entretien/renouvellement)	
	base = valeur brute d'acquisition	
Bâtiments techniques : bâtiment économiques, cuisine centrale	Valeur nette amortie sur 30 ANS	+ 0,9% de la valeur brute / an
Bâtiments et installations sportives, parkings	Valeur nette amortie sur 40 ANS	+ 0,6% de la valeur brute / an
Musée à rayonnement national sur site historique (Cité de la Mer)	Valeur nette amortie sur 50 ANS	+ 0,45% de la valeur brute / an
Bâtiments administratifs, culturels, scolaires, crèches, multiaccueils	Valeur nette amortie sur 50 ANS	+ 0,9% de la valeur brute / an

Evaluation du coût des équipements – méthode générale

3 : Le recours à des normes standard pour certains biens :

- Pour les bâtiments scolaires, les cantines (Le Pieux, Vallée de l'Ouve et Montebourg) et la cuisine centrale de Montebourg, la valeur patrimoniale brute actualisée a été évaluée sur la base d'un coût standard de 1 700€ TTC /m2.
- Les taux de subvention standard ont été retenus : 30% pour les bâtiments scolaires, de restauration et Enfance/Jeunesse, 25% pour les équipements Enfance/Jeunesse, 20% pour les bâtiments et installations sportives.

4 : Règle d'actualisation :

- Pour chaque bâtiment, les calculs se font sur un coût actualisé à 2017, sur la base d'une série Insee, de manière à corriger les valeurs des équipements en fonction de leur ancienneté

5 : Prise en compte des frais financiers :

- Comme cela a été fait pour la voirie, le montant des frais financiers pour couvrir les éventuelles charges existantes (emprunt en cours de remboursement) ou à venir (emprunt futur) sera calculé sur la base d'un emprunt couvrant 1/3 de l'investissement net de l'équipement rétrocedé, avec un taux d'intérêts de 2% sur 15 ans.

6 : Coût des biens meubles (faisant l'objet d'amortissement) :

- Vu les différences entre les règles d'amortissement comptable et pour atténuer les écarts entre les équipements anciens et ceux acquis récemment, **le coût des biens meubles sur la base des dépenses moyennes sur une période longue, d'au moins 10 ans.**

Autres principes retenus dans le cadre des transferts

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 060-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

1: Pour le scolaire :

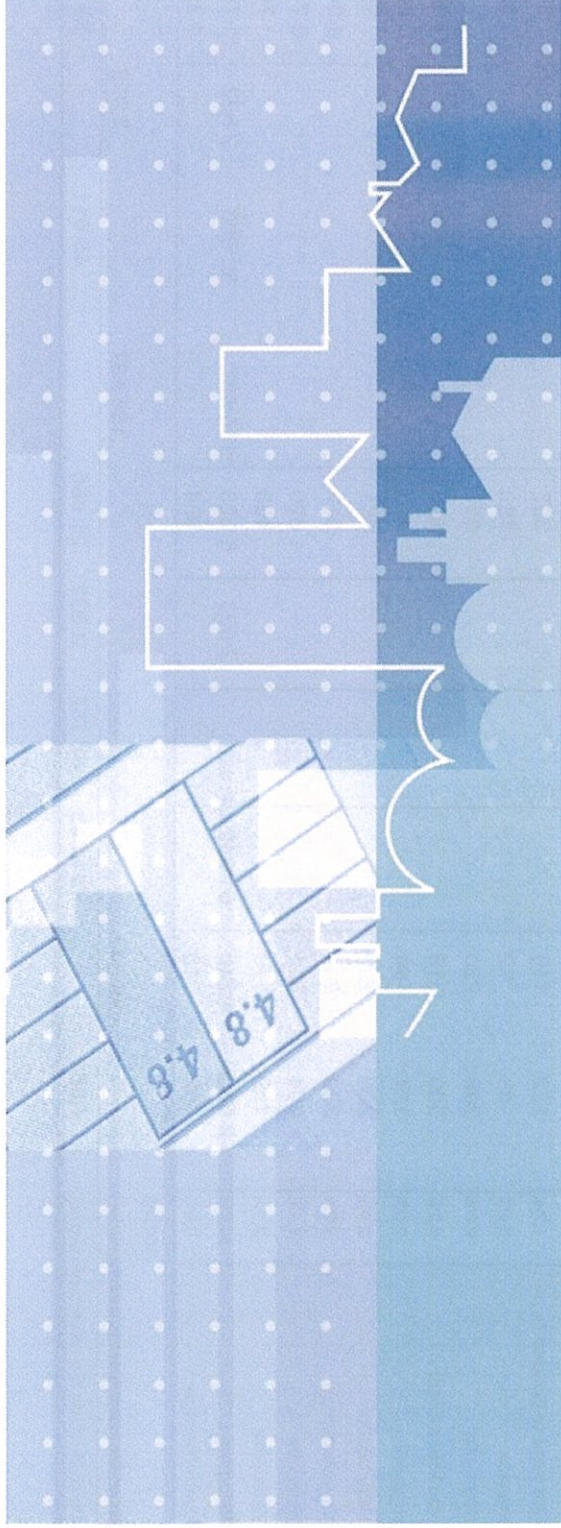
- Pour les trois pôles concernés, **des charges sont rétrocédées à chaque commune ne disposant pas d'école sur son territoire**, sur la base du coût par élève et des effectifs moyens. Ces montants viennent en déduction, au prorata du nombre d'élèves de ces communes accueillies, du montant alloué aux communes disposant d'un établissement sur leur territoire.

2: Pour les remplacements de personnel :

- Les remplacements ont été traités de manière harmonisée, sur la base d'une mutualisation de cette charge dans le cadre d'une gestion par la CAC, en charge de centralité.
- Ces dépenses ne sont pas prises en compte dans l'AC et restent assumées par la CAC
- La CAC assume la gestion et d'éventuels surcoûts mais **pilote le dispositif** et définit la politique de remplacement, en concertation avec les communes.

3: Pour les emprunts :

- **Les annuités correspondant aux emprunts ciblés sur des équipements liés à des compétences rétrocédées aux communes doivent être transférés (obligation légale).**
- Les remboursements seront pris en charge soit collectivement, dans le cadre du service commun, soit de manière individuelle, pour les communes n'adhérant pas à ces services.
- Les contrats d'emprunts liés à des équipements rétrocédés à une commune n'adhérant pas à un service commun feront l'objet d'un transfert. S'il s'agit d'emprunts ciblés sur des équipements rétrocédés, mais portant sur plusieurs bâtiments, **une convention dette récupérable devra être mise en place entre la CAC et la commune.**



Partie 2

Evaluations des compétences transférées en 2019 et AC libre non pérenne communale



Pôle de proximité du Cœur de cotentin – Rétrocessions

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le
 ID : 060-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Affaires scolaires		Petite Enfance			Equipements Sportifs et divers			Réseau lecture	Tourisme Chemins de randonnée	Subventions hors collège	Charges support	TOTAL compétences rétrocedées
	Dictionnaires	Subv Collèges + voyages	La Farandole	Crèche BQC	LAEP	RAM	Gymnase Valognes	Accueil collégiens gym Val+Bric					
Coût total	18 210	10 345	61 942	67 157	2 923	21 086	204 320	35 706	6 625	29 822	76 839	524 630	
Fonctionnement net	7 866	10 345	28 667	46 964	2 371	16 021	45 011	30 289	6 625	29 822	76 839	365 954	
Coût renouvellement bâtiments			27 995	20 193	552	2 624	2 822	0		0	0	143 180	
Coût annuel équipement			5 280			2 441	2 359	5 416		0	0	15 496	
dont ventilé (pop DGF 2018)	7 866		61 942				2016 actu		moy. 2014-2016	cf. avis des CT.	taux = 9,63%		
dont Montant ciblé	10 345	10 345		67 157	2 923	21 086	45 011	35 706	6 625	29 822	76 839		

Commune	clé	Montant restitué										TOTAL	
		Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué		
Breuville	1,3%	102	108			273		462	86			216	1 247
Briquebec-en-Cotentin	21,2%	1 668	2 270		4 472		14 046	7 573	1 405		6 500	16 017	121 108
Brix	7,5%	589	625		1 578			2 672	496			1 250	7 209
Colomby	1,7%	133	141		355			602	112			281	1 623
Huberville	1,2%	96	102		259			438	81			205	1 182
L'Étang-Bertrand	1,7%	133	141		356			602	112			282	1 624
Lieusaint	1,3%	103	109		275			465	86			218	1 255
Magneville	1,1%	85	90		228			386	72			180	1 040
Montaigu-la-Brisette	1,7%	132	140		355			601	111			281	1 620
Morville	0,9%	68	72		183			309	57			145	835
Négreville	2,6%	208	220		557			942	175			441	2 543
Rauville-la-Bigot	3,8%	300	318		805			1 362	253			637	3 675
Rocheville	2,0%	154	164		413			700	130			327	1 888
Saint-Joseph	2,7%	209	222		561			951	176			445	2 565
Saussemesnil	2,9%	230	244		617			1 045	194		5 000	489	7 819
Sottevast	7,7%	604	641		1 620			2 744	509			1 283	7 402
Tamerville	2,1%	169	179		453			767	142			359	2 070
Valognes	32,8%	2 582	4 240	61 942	2 923	6 923	30 966	11 723	2 175	2 822	18 322	53 148	354 253
Yvetot-Bocage	3,8%	300	318		804			1 361	252			636	3 671
Dont Gestion Communes	100,0%	7 866	10 345	61 942	2 923	21 086	45 011	35 706	6 625	2 822	29 822	6 291	205 766
Dont Gestion Service Commun													318 864

Pôle de proximité du Cœur de cotentin – Corrections pérennes et AC libre non pérenne 2019

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	TOTAL compétences rétrocédées	Transferts Com → CAC	TOTAL GENERAL (corrections AC PERENNES)	FRAIS PISCINE SCOLAIRE non imputables aux communes en 2019	TOTAL GENERAL corrections transferts de charges en 2019	Services Faits COMMUNES (Part LIBRE non pérenne)	Corrections TOTALES pour AC Droit Com + AC LIBRE
Coût total	524 630	-61 733	462 897	-2 056	460 841	7 177	468 018
Fonctionnement net	365 954	-55 367	310 586	-2 056	308 530	9 230	317 760
Coût renouvellement bâtiments	143 180		143 180		143 180		143 180
Coût annuel équipement	15 496	-6 365	9 130		9 130		9 130
dont ventilé (pop DGF 2018)		<i>Synd scolaire + piscine + AAGV</i>					
dont Montant ciblé		-61 733				9 230	

Commune	clé	TOTAL	Montant restitué	TOTAL	TOTAL	Montant restitué	TOTAL
Breuville	1,3%	1 247		1 247			1 247
Briquebec-en-Cotentin	21,2%	121 108		121 108		2 053	123 161
Brix	7,5%	7 209		7 209			7 209
Colomby	1,7%	1 623	-17 082	-15 458	-2 056		-17 514
Huberville	1,2%	1 182		1 182			1 182
L'Étang-Bertrand	1,7%	1 624		1 624			1 624
Lieusaint	1,3%	1 255		1 255			1 255
Magneville	1,1%	1 040		1 040			1 040
Montaigu-la-Brisette	1,7%	1 620		1 620			1 620
Morville	0,9%	835		835			835
Négreville	2,6%	2 543		2 543			2 543
Rauville-la-Bigot	3,8%	3 675		3 675			3 675
Rocheville	2,0%	1 888		1 888			1 888
Saint-Joseph	2,7%	2 565		2 565			2 565
Saussemesnil	2,9%	7 819		7 819			7 819
Sothevast	7,7%	7 402		7 402			7 402
Tamerville	2,1%	2 070		2 070			2 070
Valognes	32,8%	354 253	-44 651	309 602		7 177	316 779
Yvetot-Bocage	3,8%	3 671		3 671			3 671
	100,0%	524 630		462 897			470 071
Dont Gestion Communes		205 766	-61 733	144 033	-2 056	9 230	151 207
Dont Gestion Service Commun		318 864		318 864			318 864

Pôle de proximité du Cœur de cotentin – Commentaires

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

- Les AC pérennes de Colomby intègrent des corrections liées à la reprise de la gestion du bassin d'apprentissage et des frais de transport vers les RPI par la CAC. La dissolution du syndicat scolaire intercommunal entraîne une économie de 21 923 € pour Colomby (base 2018) mais la commune devra par contre assumer les anciennes dépenses du syndicat la concernant (2 785€) ainsi que les frais liés à la fréquentation du bassin de natation par les scolaires (2 056€). Le montant de la correction pérenne est donc de – 17 082€. Toutefois, en 2019, cette dépense liée à la piscine est restée à la charge de la CAC et elle ne sera donc pas reversée à la commune.
- Pour Valognes, les montants calculés au titre des rétrocessions de compétences (349 253€) sont amputés des montants calculés au titre du transferts de l'aire d'accueil des gens du voyage. Les frais de fonctionnement sont établis sur la base des montants constatés pour Cherbourg (proratés en fonction du nombre de places) et l'investissement est calculé sur la part des travaux réalisés par Valognes – environ 50%, en appliquant la méthode retenue pour les installations techniques (amortissement sur 30 ans de l'investissement net et gros entretien = 0,9% de l'investissement brut).
- Pour les services faits communaux, les communes de Bricquebec et Valognes voient leurs AC 2019 majorées d'un montant non pérenne à valider dans le cadre d'une procédure de fixation libre (2 053€ pour Bricquebec et 7 177€ pour Valognes).

Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve – Rétrocessions

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Scolaire		Enfance / Jeunesse		Petite Enfance RAM	Equipement Sportif	Maison de Santé	Portage des repas	Chenil	PNR	Subvent°	Charges support	TOTAL compétences rétrocédées
	Ecoles	Participat° ex-syndicat	Subvent° Ecoles publiques	Subvent° Ecoles privées									
Coût total		570 061	36 699	10 146	4 012	7 319	28 457	516	4 623	4 320	71 879	738 032	
Fonctionnement net	342 145	37 080	4 421	39 875	3 497	7 319	28 457	516	4 623	4 320	71 879	590 473	
Coût renouvellement bâtiments	139 862				515							140 377	
Coût annuel équipement	6 677			242								7 181	
Dont ventilé (pop DGF 2018)			36 699	10 146		28 457		516	2018	cf. avis des CT.	taux = 14,32%		
Dont Montant ciblé	488 685	37 080	4 421	39 875	4 012	7 319			4 623	4 320	71 879		

Commune	clé	Montant restitué										TOTAL					
		Ecoles	Participat° ex-syndicat	Subvent° Ecoles publiques	Subvent° Ecoles privées	(ex-TAP)	Petite Enfance RAM	Equipement Sportif	Maison de Santé	Portage des repas	Chenil		PNR	Subvent°	Charges support		
Besneville	11,8%	54 609	3 520	193	1 628	4 332	1 198										76 741
Biniville	1,9%	6 687			-238	713	197										8 393
Catteville	1,8%	1 932			506	662	183										4 361
Crosville-sur-Douve	1,1%	936			779	405	112										2 888
Golleville	2,9%	3 218			-611	1 067	295										5 711
Hautville-Bocage	2,4%	13 390			346	885	245										16 146
La Bonneville	3,3%	7 582			-342	1 221	338										10 567
Néhou	10,3%	51 544	4 320	325	737	3 795	1 049										72 865
Neuville-en-Beaumont	0,7%	2 252			-145	263	73										2 866
Orglandes	6,0%	47 123	4 320	335	-1 346	2 186	604										62 836
Rauville-la-Place	6,5%	12 552			709	2 380	658										21 173
Reigneville-Bocage	0,6%	2 770			-127	223	62										3 249
Sainte-Colombe	3,5%	6 000			452	1 301	360										10 234
Saint-Jacques-de-Néhou	10,1%	52 315	2 560	238	3 761	3 721	1 029										75 270
St-Sauveur-le-Vicomte	36,4%	224 926	22 360	3 330	33 411	13 372	3 697										363 061
Taillepiep	0,5%	849			354	171	47										1 670
Dont Gestion Communes		23 430	4 421	39 875	4 012	7 319	516	4 623	4 320	575	71 879	81 771					
Dont Gestion Service Commun		465 255	37 080	36 699	10 146	28 457	7 319	4 623	4 320	71 304	656 260						

Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve – Correction non pérennes 2019

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

S.P.E. et
S.L.O.

Compétence	TOTAL compétences rétrocédées	FDGDON (transfert à la CAC)	Pays d'art et d'histoire (transfert à la CAC)	TOTAL GENERAL (corrections AC PERENNES)	FRAIS PISCINE SCOLAIRE non imputables aux communes en 2019	TOTAL GENERAL corrections transferts de charges en 2019
Coût total	738 032	-1 828	-13 650	722 554	-18 802	703 752
Fontionnement net	590 473	-1 828	-13 650	574 995	-18 802	556 193
Coût renouvellement bâtiments	140 377			140 377		140 377
Coût annuel équipement	7 181			7 181		7 181
Dont ventilé (pop DGF 2018)		<i>2017 ou 2018</i>				
Dont Montant ciblé		-1 828	-13 650			

Commune	clé	TOTAL	Montant transféré	Montant transféré	TOTAL	TOTAL
Besneville	11,8%	76 741	-22		76 719	-2 992
Binville	1,9%	8 393	-64		8 329	0
Catteville	1,8%	4 361	-110		4 251	0
Crosville-sur-Douve	1,1%	2 888	-65		2 823	0
Golleville	2,9%	5 711	-10		5 701	0
Hautteville-Bocage	2,4%	16 146	-75		16 071	0
La Bonneville	3,3%	10 567	-143		10 424	0
Néhou	10,3%	72 865	-18		72 847	-3 552
Neuville-en-Beaumont	0,7%	2 866	-10		2 856	0
Orglandes	6,0%	62 836	-412		62 424	-3 552
Rauville-la-Place	6,5%	21 173	-218		20 955	0
Reigneville-Bocage	0,6%	3 249	-10		3 239	0
Sainte-Colombe	3,5%	10 234	-10		10 224	0
Saint-Jacques-de-Néhou	10,1%	75 270	-582		74 688	-1 496
St-Sauveur-le-Vicomte	36,4%	363 061	-69	-13 650	349 342	-7 210
Taillepiep	0,5%	1 670	-10		1 660	
		738 032			722 554	
Dont Gestion Communes		81 771	-1 828	-13 650	66 293	0
Dont Gestion Service Commun		656 260			656 260	-18 802
						637 458

Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve – Commentaires

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

- Les AC pérennes intègrent les transferts à la CAC des contributions communales au FGDON et de la participation de Saint-Sauveur-le-Vicomte au Pays d'art et d'histoire.
- Les montants rétrocedés dans les AC pérennes au titre de la fréquentation des bassins d'apprentissage (22 232€ inclus dans la compétence scolaire) sont minorés en 2019 des charges non assumées par les communes mais par la CAC au cours du premier semestre de l'année (-18 802€).

Pôle de proximité de la Côte des Isles – Rétrocessions au

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Enfance Jeunesse		Petite Enfance		Equipements nautiques		Aires de croisement		Tourisme		Fourrière		Subventions		Charges support		TOTAL compétences rétrocedées
	CLSH + Périscolaire	RAM	RAM				Chemins rando + esp verts										
Coût total	428 243	18 070	117 782	34 960	31 483	2 223	89 005	92 642	814 408								
Fonctionnement net	371 325	15 749	17 665	34 960	31 483	2 223	89 005	92 642	670 499								
Coût renouvellement bâtiments	37 965		99 436						137 401								
Coût annuel équipement	3 204	405	2 898						6 508								
dont ventilé (pop DGF 2018)	371 325	18 070	117 782	34 960	31 483	2 223	89 005	92 642	814 408								
dont Montant ciblé	56 918		117 782	34 960	31 483	2 223	89 005	92 642	814 408								
				<i>moy. 2014-2016</i>	<i>moy. 2014-2017</i>	<i>moy. 2014-2018</i>	<i>cf. avis des CT.</i>	<i>taux = 11,67%</i>									

Commune	clé	Enfance Jeunesse		Petite Enfance		Equipements nautiques		Aires de croisement		Tourisme		Fourrière		Subventions		Charges support		TOTAL
		Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué		
Barnville-Carteret	31,1%	115 376	56 918	5 615	80 972	2 185	9 782	691	27 656	30 069	329 263							
Baubigny	1,7%	6 379	0	310	0	2 185	541	38	1 530	1 707	12 691							
Canville-la-Rocque	1,3%	4 668	0	227	0	2 185	396	28	1 120	1 318	9 942							
Fierville-les-Mines	3,1%	11 685	0	569	0	2 185	991	70	2 800	2 915	21 215							
La Haye-d'Ectot	2,2%	8 293	0	404	0	2 185	703	50	1 988	2 143	15 765							
Le Mesnil	1,9%	7 104	0	346	0	2 185	602	43	1 701	1 872	13 853							
Les Moitiers-d'Allonne	6,2%	23 168	0	1 127	0	2 185	1 964	139	5 553	5 529	39 665							
Portbail-sur-Mer	33,5%	124 393	0	6 054	36 810	6 555	10 547	745	29 816	29 567	244 486							
Saint-Georges-de-la-Rivière	4,0%	14 846	0	722	0	2 185	1 259	89	3 559	3 634	26 294							
Saint-Jean-de-la-Rivière	6,7%	24 763	0	1 205	0	2 185	2 100	148	5 934	5 892	42 226							
Saint-Maurice-en-Cotentin	2,5%	9 134	0	444	0	2 185	774	55	2 189	2 334	17 115							
Saint-Pierre-d'Arthéglise	1,2%	4 291	0	209	0	2 185	364	26	1 029	1 232	9 336							
Sénoville	1,9%	7 017	0	341	0	2 185	595	42	1 683	1 852	13 716							
Sortosville-en-Beaumont	2,7%	10 207	0	497	0	2 185	865	61	2 447	2 578	18 840							
	100,0%										814 408							
Dont Gestion Communes					80 972	34 960	31 483	2 223	89 005	1 713	206 650							
Dont Gestion Service Commun		371 325	56 918	18 070	36 810	34 960	31 483	2 223	89 005	90 929	607 758							

Pôle de proximité de la Côte des Isles – Corrections pérennes et non pérennes 2019

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le
 ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	TOTAL compétences rétrocédées	Services Faits COMMUNES* (Part LIBRE non pérenne)	Corrections TOTALES pour AC Droit Com + AC LIBRE
Coût total	814 408	5 860	820 268
Fonctionnement net	670 499	5 860	676 359
Coût renouvellement bâtiments	137 401		137 401
Coût annuel équipement	6 508		6 508
dont ventilé (pop DGF 2018)			
dont Montant ciblé		5 860	

- En 2019, l'AC des Moitiers d'Allonne intègrera un reversement exceptionnel de 5 860€ correspondant à une échéance d'emprunt 2017 liée à la compétence eau, payée par la commune alors qu'elle incombait à la CAC
- Cette correction non pérenne se fera dans le cadre d'une AC libre.

Commune	clé	TOTAL	Montant restitué	TOTAL
Barneville-Carteret	31,1%	329 263		329 263
Baubigny	1,7%	12 691		12 691
Canville-la-Rocque	1,3%	9 942		9 942
Fierville-les-Mines	3,1%	21 215		21 215
La Haye-d'Ectot	2,2%	15 765		15 765
Le Mesnil	1,9%	13 853		13 853
Les Moitiers-d'Allonne	6,2%	39 665	5 860	45 525
Portbail-sur-Mer	33,5%	244 486		244 486
Saint-Georges-de-la-Rivière	4,0%	26 294		26 294
Saint-Jean-de-la-Rivière	6,7%	42 226		42 226
Saint-Maurice-en-Cotentin	2,5%	17 115		17 115
Saint-Pierre-d'Arthéglise	1,2%	9 336		9 336
Sénoville	1,9%	13 716		13 716
Sortosville-en-Beaumont	2,7%	18 840		18 840
	100,0%	814 408		820 268
Dont Gestion Communes		206 650	5 860	212 510
Dont Gestion Service Commun		607 758		607 758

Pôle de proximité des Pieux – Rétrocessions aux communes

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Equipements Les Pieux										Petite Enfance			Tourisme			TOTAL compétences rétrocédées
	Equipements scolaires	Restaurants scolaires	Cuisine Centrale	Ecole de Musique	Fournière	RAM	Multi-Acc	Equip. Sportifs et nautiques	Animat ^e estivales	Surv baignade	Défibri- teurs	Subventions	Charges support				
Coût total	1 878 140	822 603	57 140	699 480	5 915	178 973	475 326	5 124	159 779	9 902	364 947	970 887	5 628 215				
Fonctionnement net	1 448 344	733 097	0	601 996	-193	35 926	70 442	188 568	5 124	154 088	364 947	970 887	4 579 977				
Coût renouvellement bâtiments	398 128	75 657	41 318	83 618	6 074	61 317	281 888	773	0	0	0	0	948 772				
Coût annuel équipement	31 668	13 849	15 822	13 866	34	61	11 227	4 870	4 918	3 151	0	0	99 466				
dont Montant ventilé (pop DGF 2018)						35 987			5 124		cf. avis des CT.	taux = 21,19%					
dont Montant ciblé	1 878 140	822 603	57 140	699 480	5 915	142 986	475 326	159 779	9 902	364 947	970 887						
Commune	clé	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	TOTAL				
Benoîtville	4,3%	86 469	0			1 550	39 134			544	500	42 528	170 725				
Briquebosq	3,9%	90 751	59 867			1 409				328	0	24 762	177 118				
Flanville	12,7%	207 634	88 465			4 579	33 808	116 603		657	103 729	93 919	649 392				
Grosville	5,5%	90 007	56 971			1 963				404	0	24 617	173 963				
Héauville	3,3%	35 160	35 837			1 188				725	0	11 391	84 301				
Hellville	3,5%	55 709	32 757			1 252			1 281	748	2 800	14 510	107 776				
Le Rozel	2,1%	28 676	0			773			1 281	996	0	9 301	82 003				
Les Pieux	23,5%	490 399	217 042	57 140	699 480	8 439	70 044	244 339	1 281	2 122	170 918	529 127	2 534 067				
Pierreville	5,1%	129 682	45 058			1 841				328	0	30 677	207 586				
Saint-Christophe-du-Foc	2,9%	75 024	0			1 057				328	0	663	77 073				
Saint-Germain-le-Gaillard	5,4%	84 997	34 833			1 942				328	500	20 487	143 087				
Stouville-Hague	9,2%	166 426	52 706			3 311		114 384	1 281	985	52 150	56 013	482 386				
Sotheville	3,3%	101 415	89 507			1 176				328	0	58 215	250 641				
Surtainville	10,0%	147 883	53 959			3 602			1 281	748	5 000	31 501	289 827				
Tréauville	5,3%	87 908	55 602			1 907				328	29 350	23 176	198 270				
Dont Gestion Communes		329 510	113 038			14 676	116 603			6 516	364 947	67 316	1 012 605				
Dont Gestion Service Commun		1 548 630	709 565	57 140	699 480	5 915	128 310	358 723	5 124	159 779	0	903 571	4 615 610				

Pôle de proximité des Pieux – Corrections pérennes, non libre non pérenne 2019

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le
ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	TOTAL compétences rétrocédées	Taxe Aménag. rétrocédée	TOTAL GENERAL (corrections AC PERENNES)	FRAIS PISCINE SCOLAIRE non imputables aux communes en 2019	TOTAL GENERAL corrections transferts de charges en 2019	Services Faits COMMUNES * (Part LIBRE non pérenne en 2019)	Corrections TOTALES pour AC Droit Com + AC LIBRE en 2019
Coût total	5 628 215	-133 089	5 495 126	-17 850	5 477 276	33 260	5 510 536
Fonctionnement net	4 579 977	-133 089	4 446 888	-17 850	4 429 038	33 260	4 462 298
Coût renouvellement bâtiments	948 772		948 772		948 772		948 772
Coût annuel équipement	99 466		99 466		99 466		99 466
dont Montant ventilé (pop DGF 2018)		moy 2014-2016					
dont Montant ciblé		-133 089				33 260	

Commune	clé	TOTAL	Montant restitué	TOTAL	TOTAL	TOTAL	Montant restitué	TOTAL
Benoîtville	4,3%	170 725	-9 277	161 448	0	161 448	1 876	163 324
Briquebosq	3,9%	177 118	-11 945	165 173	-350	164 823	1 051	165 874
Flamanville	12,7%	649 392		649 392	-2 520	646 872	-53 839	593 033
Grosville	5,5%	173 963	-7 956	166 007	-1 260	164 747	4 975	169 722
Héauville	3,3%	84 301	-1 318	82 983	-630	82 353	5 604	87 957
Helleville	3,5%	107 776	-8 804	98 972	-700	98 272		98 272
Le Rozel	2,1%	82 003	-4 980	77 024	0	77 024		77 024
Les Pieux	23,5%	2 534 067	-38 985	2 495 081	-5 320	2 489 761	51 843	2 541 604
Pierreville	5,1%	207 586	-10 188	197 398	-1 680	195 718		195 718
Saint-Christophe-du-Foc	2,9%	77 073	-5 216	71 857	0	71 857		71 857
Saint-Germain-le-Gaillard	5,4%	143 087		143 087	-1 680	141 407		141 407
Siouville-Hague	9,2%	482 386	-2 994	479 392	-630	478 762		478 762
Softeville	3,3%	250 641	-5 067	245 574	-1 260	244 314		244 314
Surtainville	10,0%	289 827	-16 624	273 203	-1 260	271 943	4 225	276 168
Tréauville	5,3%	198 270	-9 736	188 535	-560	187 975	17 524	205 499
		5 628 215		5 495 126		5 477 276		5 510 536
Dont Gestion Communes		1 012 605	-133 089	879 516	-3 080	876 436	33 260	909 696
Dont Gestion Service Commun		4 615 610		4 615 610	-14 770	4 600 840		4 600 840

* yc rappels taxe aménagement

Pôle de proximité des Pieux – AC pérennes et AC libres

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

- Les AC pérennes intègrent l'impact de la rétrocession de la taxe d'aménagement aux communes, avec une correction (négative puisque les communes percevront dorénavant de nouveau cette recette) basée sur la moyenne des montants perçus entre 2014 et 2016 par la CC des Pieux. Flamanville (correction faite l'an passé) et St Germain le Gaillard (absence de délibération pour reprendre la TA) ne sont pas concernés cette année.
- Pour 2019, les montants rétrocédés pour le scolaire au titre de la fréquentation des bassins d'apprentissage et du transport sont minorés des charges non assumées par les communes mais par la CAC au cours du premier semestre de l'année.
- Les « services faits communaux » intègrent des montants de taxe d'aménagement, perçus par la CAC mais revenant aux communes (correction non pérenne à valider dans le cadre d'une AC libre.

Pôle de proximité de Douve et Divette – Rétrocessions a

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Petite Enfance		Sentiers pédestres	Subventions	Charges support	TOTAL compétences rétrocedées
	RAM	Multiaccueil				
Coût total	21 024	154 793	2 011	2 760	76 198	256 787
Fontionnement net	20 475	120 346		2 760	76 198	219 780
Coût renouvellement bâtiments	0	27 809				27 809
Coût annuel équipement	549	6 638	2 011			9 198
dont Montant ventilé (pop DGF 2018)	21 024		2 011	<i>cf. avis des C.T.</i>	<i>taux = 16,84%</i>	
dont Montant ciblé		154 793	<i>moy. DI nettes sur 10 ans</i>	2 760	76 198	

Commune	clé	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	TOTAL
Couville	13,3%	2 802		223	1 168	4 193
Hardinvast	10,7%	2 255		223	940	3 418
Martinvast	15,1%	3 184	154 793	223	68 764	228 724
Nouainville	6,9%	1 449		223	604	2 276
Saint-Martin-le-Gréard	5,9%	1 235		223	514	1 972
Sideville	8,0%	1 683		223	701	2 608
Teurthéville-Hague	12,6%	2 639		223	1 100	3 962
Tollevast	17,9%	3 758		223	1 566	6 547
Virandeville	9,6%	2 021		223	842	3 086
Dont Gestion Communes				2 011	2 760	4 771
Dont Gestion Service Commun		21 024	154 793		76 198	252 015

Pôle de proximité de St Pierre Eglise – Rétrocessions aux

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le

ID.: 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Enfance / Jeunesse		Petite Enfance		Equipements Sportifs	Panneau lumineux	Sentiers pédestres	Subventions	Charges support	TOTAL compétences rétrocedées
	Garderies	Espace socio culturel	RAM	RAM						
Coût total	79 712	306 033	15 410	202 385	4 581	3 808	33 405	146 939	792 274	
Fonctionnement net	79 369	248 698	15 410	75 133	1 707		33 405	146 939	600 661	
Coût renouvellement bâtiments	0	48 648		117 919			0	0	166 567	
Coût annuel équipement	344	8 687	0	9 333	2 874	3 808	0	0	25 046	
dont Montant ventilé (pop DGF 2018)			15 410		4 581			<i>taux = 24,71%</i>		
dont Montant ciblé	79 712	306 033		202 385	<i>moy 2014-2016 actu</i>	3 808	33 405	146 939		

Commune	clé RAM	clé sentiers	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	TOTAL	
Brillevast	3,5%	6,1%		541		234	0	305	1 080	
Canteloup	2,4%	4,9%		367		187	0	206	760	
Carnville	2,6%	4,9%		408		187	0	230	825	
Clitourps	2,3%	4,9%		348		187	0	196	731	
Fernanville	17,4%	6,1%	9 958	2 688		234	650	7 383	20 913	
Gatteville-le-Phare	6,7%	6,1%		1 032		234	0	581	1 846	
Gonneville-Le Theil	16,5%	10,4%	19 564	2 546	6 796	397	0	13 086	42 389	
Le Vast	3,8%	6,1%		592		234	250	333	1 409	
Maupertus-sur-Mer	2,6%	6,1%		404		234	1 300	227	2 165	
Saint-Pierre-Eglise	18,9%	6,1%	50 190	2 913	192 702	234	31 205	122 382	710 240	
Théville	3,4%	4,3%		520		164	0	292	976	
Tocqueville	3,2%	4,9%		493		187	0	278	958	
Varouville	2,9%	4,9%		439		187	0	247	873	
Vicq-sur-Mer	13,8%	23,9%		2 119	2 887	911	0	1 192	7 110	
	100,0%	100,0%							792 274	
Dont Gestion Communes				9 683	33 405				43 088	
Dont Gestion Service Commun			79 712	306 033	15 410	192 702	4 581	3 808	146 939	749 186

Pôle de proximité de St Pierre Eglise – Commentaires

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

- L'Espace socio-culturel est un nouvel équipement, mis en service en 2019. L'évaluation des charges rétrocédées se base donc sur des montants de dépenses prévisionnels, contrairement aux autres territoires
- L'évaluation de septembre 2019 fait l'objet d'une révision significative par rapport au prévisionnel de février 2019, de +78 K€. Cette hausse résulte principalement de l'actualisation des dépenses de personnel (+62 K€) et, dans une moindre mesure d'une meilleure prise en compte des coûts liés au bâtiment et aux équipements (+12 K€).
- Par rapport au dispositif en place antérieurement (2017), les dépenses supplémentaires prévisionnelles de fonctionnement sont de +38K€, imputable aux dépenses courantes (011).
- Par conséquent, il est proposé d'appliquer une clause de revoyure au montant de l'évaluation concernant l'enfance/jeunesse (79 712€ pour les garderies et 306 033€ pour l'espace socio culturel). Le montant définitif du transfert pourra être révisé en 2020, sur la base de l'examen des dépenses et recettes effectives de l'exercice 2019 et en comparant ces montants avec le coût du dispositif avant l'année du transfert.

Pôle de proximité du Val de Saire – Rétrocessions aux communes

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Scolaire		Enfance / Jeunesse		Petite Enfance		Equipements Sportifs		Tourisme		Subventions		Charges support		TOTAL compétences rétrocedées	
	Soutien activités + transport		CLSH multiactivité		RAM		Sportifs		Chemins de randonnée		cf. avis des CT.		taux = 19,71%			
Coût total	84 764	409 758	19 244	117 827	5 035	23 800	137 175	797 602								
Fonctionnement net	84 662	384 214	18 433	32 305		23 800	137 175	680 589								
Coût renouvellement bâtiments		21 275		75 086			0	96 361								
Coût annuel équipement	101	4 269	812	10 435	5 035		0	20 652								
dont ventilé (pop DGF 2018)	84 764	409 758		117 827	<i>DI moy sur 20 ans</i>											
dont Montant ciblé			19 244		5 035	23 800	137 175									

Commune	clé	Scolaire		Enfance / Jeunesse		Petite Enfance		Equipements Sportifs		Tourisme		Subventions		Charges support		TOTAL	
		Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué
Anneville-en-Saire	4,2%	0	0	805	0	315	0	460	1 580								
Aumeville-Lestre	1,3%	0	0	260	0	315	0	148	723								
Barfleur	8,0%	0	0	1 538	0	315	3 200	880	5 932								
Crasville	2,8%	0	0	535	0	315	0	306	1 155								
La Pernelle	2,5%	0	0	488	0	315	0	279	1 081								
Le Vicel	1,3%	0	0	254	0	315	0	145	714								
Montfarville	9,2%	16 924	390 436	1 777	0	315	1 000	103 759	514 211								
Octeville-l'Avenel	2,1%	0	0	406	0	315	0	232	953								
Quettehou	18,5%	21 341	0	3 555	40 598	629	1 000	8 510	75 633								
Réville	14,0%	12 102	0	2 688	0	315	1 000	3 919	20 023								
Sainte-Genève	3,3%	0	0	636	0	315	0	364	1 314								
Saint-Vaast-la-Hougue	21,8%	22 740	19 322	4 196	77 229	315	17 600	15 016	156 417								
Teurthéville-Bocage	5,8%	11 657	0	1 120	0	315	0	2 592	15 683								
Valcanville	4,3%	0	0	836	0	315	0	478	1 629								
Videcosville	0,8%	0	0	152	0	315	0	87	553								
100,0%																	
Dont Gestion Communes				23 800				137 175				797 602					
Dont Gestion Service Commun		84 764		409 758		19 244		117 827		5 035		23 800		137 175		773 802	

Pôle de proximité du Val de Saire – Commentaires

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

- Pour l'Enfance/jeunesse (CLSH multi-activité), un écart très important a été relevé (+161 K€) entre l'évaluation provisoire et le montant révisé de septembre 2019. La principale raison est un recensement des dépenses de personnel initial incomplet (88 K€ omis pour les saisonniers), d'une mise à jour de la masse salariale (+49 K€) et de la prise en compte des mises à disposition du CGD sur les trois années 2014-2016 (+12 K€). Les recettes (moyenne sur 3 ans) s'avèrent finalement aussi plus faibles que celles initialement prises en compte (-15 K€).
- Toutefois, considérant l'importance de cette hausse, il est proposé d'appliquer une clause de revoyure au montant de l'évaluation concernant l'enfance/jeunesse (409 758€). Le montant définitif du transfert pourra être révisé en 2020, sur la base de l'examen des dépenses et recettes effectives de l'exercice 2019 et en comparant les dépenses nettes avec le coût du dispositif avant l'année du transfert.

Pôle de proximité de Montebourg – Rétrocessions aux communes

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	Scolaire et périscolaire				Enfance Jeunesse		Petite Enfance		Equip. Sportifs et nautiques	Fourrière	Subventions	Charges support	TOTAL compétences rétrocédées
	Ecoles	Subv. écoles privées	Transp. activités sportives scol	Cuisine Scolaire	ALSH	RAM	Enfance Jeunesse	RAM					
Coût total	1 006 169	81 972	59 571	212 025	430 266	29 954	176 525	838	12 100	369 240	2 296 687		
Fonctionnement net	772 865	81 972	46 609	191 460	429 414	29 954	102 366	330	12 100	369 240	2 036 311		
Coût renouvellement bâtiments	135 148			12 842			67 276	226	0	0	215 493		
Coût annuel équipement	16 183		12 962	7 723	852		6 882	281	0	0	44 884		
dont Montant ventilé (pop DGF 2018)		81 972	59 571							<i>taux = 19,45%</i>			
dont Montant ciblé	924 196			212 025	430 266	29 954	176 525	838	12 100	369 240			

Commune	clé	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	Montant restitué	TOTAL
Azeville	1,3%	8 294	1 166	788		396					257	10 901
Écausseville	1,3%	12 583	1 499	788		396					257	15 523
Émondeville	4,9%	25 165	6 609	2 913		1 465					950	37 102
Éroudeville	3,2%	14 912	3 610	1 881		946					613	21 962
Flottemanville	2,6%	5 546	500	1 545		777					504	8 870
Fontenay-sur-Mer	2,9%	11 509	4 054	1 713		861					559	18 696
Fresville	5,4%	33 998	1 111	3 204		1 611					1 045	40 968
Hémevez	2,5%	13 026	0	1 483		746					484	15 739
Joganville	1,5%	27 310	722	872		438					284	29 626
Le Ham	4,3%	27 405	6 775	2 577		1 296					840	38 893
Lestre	4,4%	33 885	1 333	2 615		1 315					853	40 001
Montebourg	28,5%	460 970	29 601	16 967	212 025	430 266	164 185	838	12 100	338 170	1 673 653	
Ozeville	2,1%	8 199	3 110	1 254		631					409	13 603
Quinéville	6,3%	60 603	1 888	3 724		1 872	12 340			18 390	18 390	98 818
Saint-Cyr	2,7%	21 111	1 666	1 590		800					519	25 686
Saint-Florel	6,5%	57 221	7 997	3 892		1 957					1 269	72 336
Saint-Germain-de-Tourneb.	5,8%	39 938	2 832	3 448		1 734					1 125	49 077
Saint-Marcouf	6,9%	27 494	4 221	4 098		2 061					1 336	39 211
Saint-Martin-d'Audouville	1,9%	18 905	1 611	1 132		569					369	22 585
Sortosville	1,4%	4 334	0	810		408					264	5 816
Urville	2,8%	6 523	1 333	1 659		834					541	10 890
Vaudreville	1,0%	5 266	333	619		311					202	6 732
Dont Gestion Communes	100,0%	924 196	81 972	59 571	212 025	430 266	12 340	838	12 100	369 193	46	2 190 229

Pôle de proximité de Montebourg – Commentaires

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

- Pour la Cuisine scolaire, il n'a pas été possible, faute de disposer de l'ensemble des données, de ventiler le coût net de fonctionnement entre les différents utilisateurs, sur la base du prix de repas, des consommations effectives ainsi que des recettes spécifiques à chacun des sites.
- Ce travail devra être mené en 2020 de manière à intégrer le coût réel des cantines dans les montants rétrocedés au titre du scolaire.
- Une clause de revoyure s'applique donc aux montants retenus en 2019 au titre des écoles et de la cuisine scolaire.

Cherbourg-en-Cotentin – Transferts définitifs 2019

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le
 ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	CITE DE LA MER	GOLF	HIPPODROME	SDIS	Charges SUPPORT	TOTAL compétences transférées vers CAC	TOTAL GENERAL (corrections AC PERENNES)
Coût total	1 715 386	14 565	0	4 092 324	616 448	6 438 723	-6 438 723
Fontionnement net	985 800	2 500	0	4 092 324	616 448	5 697 073	-5 697 073
Coût renouvellement bâtiments	729 585	11 839	0			741 425	-741 425
Coût annuel équipement		225				225	-225

Commune	Montants transférés à la CAC				TOTAL	TOTAL
Cherbourg-en-Cotentin	1 715 386	14 565	0	4 092 324	616 448	6 438 723
						-6 438 723

- Les charges transférées au titre de la Cité de la Mer (1,715 M€ annuels soit +408 K€ par rapport au montant prévisionnel) s'expliquent par la prise en compte de l'ensemble du coût net d'investissement, l'évaluation prévisionnelle ayant été faite sur une période trop restreinte.
- Aucune charge transférée n'est finalement retenue concernant l'hippodrome, entièrement géré par une structure privée (fonctionnement et entretien des investissements). La ville de Cherbourg est seulement propriétaire des terrains.

Cherbourg-en-Cotentin – Evaluation des charges support

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

	Agents permanents transférés CAC	Taux moyen d'encadrement = 1 pour 17,90 agents	Agents des SC pour la gestion des personnels transférés CAC
1/ Equivalents EPT transférés			
2017 : compétences obligatoires (ordures ménagères, ZA, ...)	149		
2018 : cycle de l'eau, habitat	109		
Total	258	5,59%	14,41 (A)

2) Coût par ETP hors charges de structures

	Cat A	Cat B	Cat C
Rémunération annuelle brute chargée moyenne	61 324	39 984	32 101
Rémunération annuelle brute chargée moyenne			36 245

MONTANT CHARGES SUPPORT DIRECTES = (A) X (B)

Charges de structures

18,00%

MONTANT TOTAL CHARGES SUPPORT

- Dans le cadre du transfert des compétences obligatoires et optionnelles en 2017 et 2018, les remboursements des budgets annexes Ordures ménagères, Transports, Bâtiments économiques, Abattoir, Eau et Assainissement ont été pris en compte dans les charges transférées.
- Les transferts imputés à la Ville de Cherbourg ont donc été évalués en valeur nette, déduction faite des remboursements pré-existants, pour un montant de 1,87 M€. Cette somme, calculée sur la base de 5% des recettes des budgets annexes, permet de financer les charges générales toujours supportées par le budget principal de Cherbourg (Finances, Ressources Humaines, Systèmes d'information, moyens généraux, Bâtiments, véhicules, administration, atelier mécanique ...)
- Certaines charges étant désormais traitées par les services communs CAC/CEC et remboursées annuellement par la CAC, il convient de les évaluer pour les déduire de l'AC de Cherbourg-en-Cotentin

La Hague – Transferts définitifs et montants non pérenne 2019

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le
 ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Compétence	CENTRE PLANETA-RIUM AQUATIQUE	PLANETA-RIUM	STADE HIPPIQUE	SDIS	Entretien des espaces verts des équip. transférés	Charges SUPPORT	TOTAL compétences transférées vers CAC	TOTAL GENERAL (corrections AC PERENNES)	FRAIS PISCINE SCOLAIRE non imputables aux communes en 2019	TOTAL GENERAL corrections transferts de charges en 2019
Coût total	1 068 464	544 796	12 200	431 391	108 644	270 330	2 435 824	-2 435 824	-21 513	-2 457 338
Fonctionnement net	1 068 464	544 796	12 200	431 391	108 644	270 330	2 435 824	-2 435 824	-21 513	-2 457 338
Coût renouvellement bâtiments										
Coût annuel équipement										
dont ventilé (pop DGF 2018)	moy. 2016-2018	moy. 2016-2018	moy. 2016-2018							
dont Montant ciblé	1 068 464	544 796	12 200	431 391	108 644	270 330	2 435 824	-2 435 824	-21 513	-2 457 338
Commune	Montants transférés CAC									
La Hague	1 068 464	544 796	12 200	431 391	108 644	270 330	2 435 824	-2 435 824	-21 513	-2 457 338
							TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL

- Pour le centre aquatique, l'évaluation prend en compte une période de référence reflétant le fonctionnement « courant » de l'équipement (2016-2018) et les charges de personnel d'une année 2018 « en rythme normal » ainsi que les recettes « théoriques » liées aux scolaires (32 K€)
- Pour le stade hippique, les 12,2 K€ correspondent aux subventions versées à l'association gestionnaire autre titre du fonctionnement de l'équipement et pour l'organisation de concours hippiques, hors manifestations à caractère national qui sont exceptionnelles.
- L'entretien des espaces verts attenants aux équipements transférés (évalué sur la base d'un marché de travaux passé par la CAC) n'avait pas été pris en compte dans les transferts prévisionnels.
- Pour 2019, l'AC est minorée à titre non pérenne des charges liées à la fréquentation des piscines par les scolaires non assumées par la commune mais par la CAC

La Hague – Evaluation des charges support

	Estimation La Hague		Cat A	Cat B	Cat C
	Heures	ETP V2			
1/ transfert personnel			9,50%	17,35%	73,15%
Finances	2 410,50	1,5	0,14	0,26	1,10
RH	2 410,50	1,5	0,14	0,26	1,10
Commande Publique	482,10	0,3	0,03	0,05	0,22
Bâtiment	964,20	0,6		0,60	
Secrétariat/accueil/courrier/Repr	803,50	0,5			0,50
Communication	482,10	0,3	0,03	0,05	0,22
Total	4 733,94	4,7	0,34	1,22	3,13
2) Convention mutualisation					
DSI avant transfert moyens	305,33	0,19	0,018	0,033	0,139
Atelier mécanique					
Equipe Bâtiment	1 446,30	0,9	0,0855	0,15615	0,65835
Heures de ménage locaux	610,66	0,38	0,0361	0,06593	0,27797
Total convention	2 362,29	1,47	0,14	0,26	1,08
Total ETP		6,17	0,48	1,48	4,21
Charges de structures		20,79%			
ETP avec les charges de structures		7,45	0,58	1,79	5,08
Rémunération annuelle brute chargée moyenne			61 324	39 984	32 101
Montant par catégorie			35 677	71 462	163 191
TOTAL Charges transférées à déduire des AC				270 330	

- Les charges support ont été déterminées sur la base des agents mobilisés par la commune pour chacune des tâches liées à la CAC
- Sur cette base, la continuité du service sera assurée à travers, d'une part, un transfert effectif de personnel (4,7 ETP), d'autre part, une convention de mutualisation (1,5 ETP).
- Le personnel et les coût liés à l'atelier mécanique restent à évaluer.

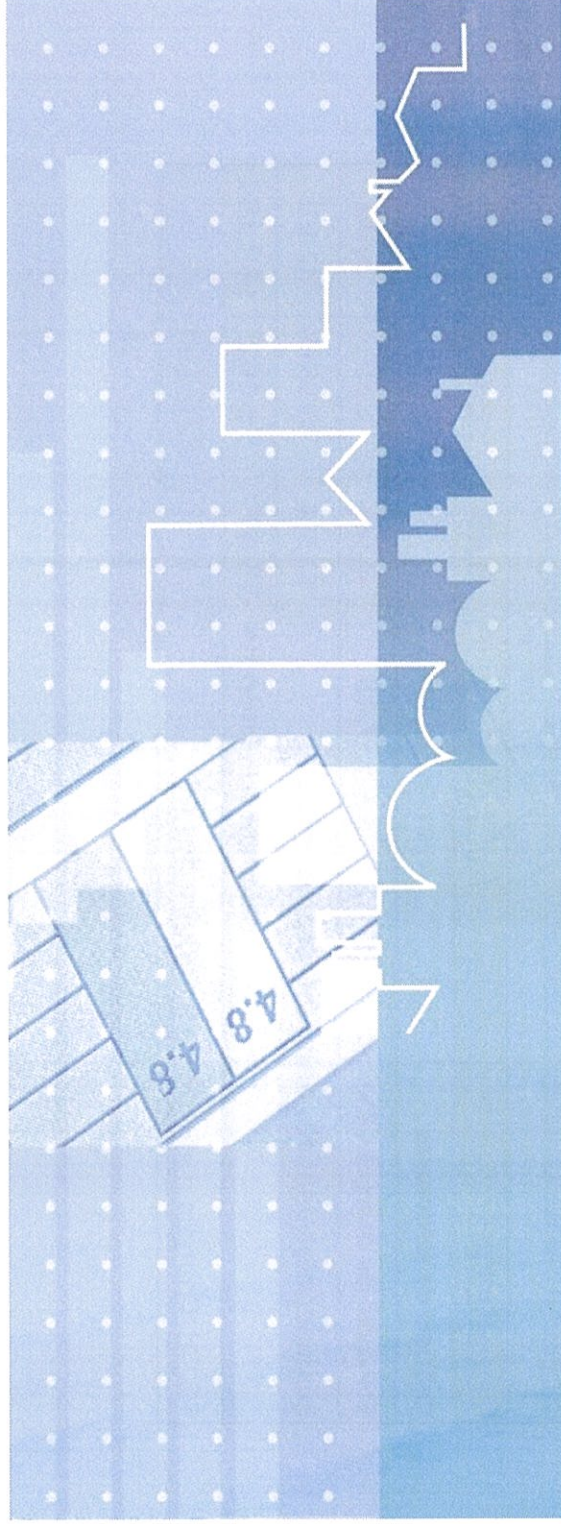
Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

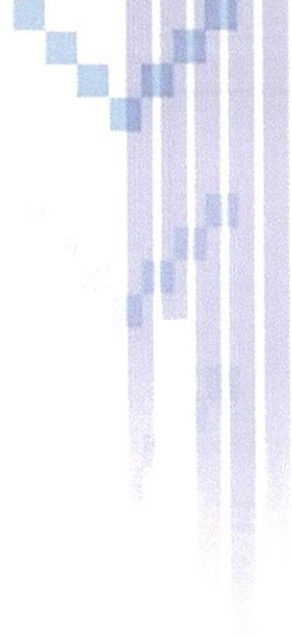
SLO

ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE



Partie 3

« Services faits » des services communs à imputer dans le cadre de l'AC libre



Les SERVICES FAITS des services communs

RAPPEL :

- Les « services faits » DES SERVICES COMMUNS concernent les dépenses dont le service a bien été effectif (livraison, réalisation...) et les recettes dont les droits étaient acquis, avant le 1er janvier 2019, mais dont les factures ou titres n'ont pas fait l'objet d'écritures comptables par la CAC et qui ont donc été assumées PAR LES SERVICES COMMUNS
- A TITRE DEROGATOIRE, il est proposé que la CAC assume ces dépenses/bénéfice de ces recettes en lieu et place des services communs ce qui nécessite d'attribuer à la commune concernée une **AC non pérenne positive** à la hauteur des dépenses constatées au niveau du service commun ou une **AC non pérenne négative** à hauteur des recettes perçues par celui-ci
- Ces sommes, prises en compte au titre de l'AC LIBRE seront imputées à l'AC de la commune, mais concomitamment reprises, AU TITRE DU FINANCEMENT PAR LA COMMUNE DU SERVICE COMMUN CONCERNE
- Ce flux sera donc strictement neutre pour la commune**, mais permettra de compenser des dépenses/recettes des services communs FINANCIEREMENT IMPUTABLES A LA CAC

MONTANTS à prendre en compte en recettes/dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 060-200067205-20191003-DEL2019_114-DE




Service Commun	Compétence	Affectation	Montant
CC	Petite Enfance - Multiaccueil	Bricquebec	2 507,51
CC	Petite Enfance - Multiaccueil	Valognes	11 790,46
CC	Petite Enfance - RAM	Prorata communes	1 140,49
CC	Culture - Réseau Lecture	Prorata communes	-4 606,46
CDI	Enfance/Jeunesse - ALSH	Portbail	-4 466,10
CDI	Enfance/Jeunesse - ALSH	Carteret	4 111,10
DD	Petite enfance - Crèche	Martinvast	2 402,19
DD	Petite enfance - RAM	Martinvast	126,00
LP	Cuisine centrale	Les Pieux	1 209,85
LP	Culture - Ecole de Musique	Les Pieux	1 718,98
LP	Equipement sportif	Les Pieux	2 889,12
LP	Equipement sportif	Siouville	-4 039,59
LP	Fourrière	Les Pieux	-154,44
LP	Petite Enfance - Multiaccueil	Benoistville	-279 938,29
LP	Petite Enfance - Multiaccueil	Flamanville	-45 560,51
LP	Petite Enfance - Multiaccueil	Les Pieux	-176 587,11
LP	Petite Enfance - RAM	Prorata commune	-41 437,99
LP	Scolaire Ecole Restauration	Bricquebosq	19 281,61
LP	Scolaire Ecole Restauration	Grosville	3 461,98
LP	Scolaire Ecole Restauration	Heauville	6 658,05
LP	Scolaire Ecole Restauration	Helleville	4 833,63
LP	Scolaire Ecole Restauration	Les Pieux	13 084,73
LP	Scolaire Ecole Restauration	Pierreville	1 481,55
LP	Scolaire Ecole Restauration	St Germain le G.	3 500,14
LP	Scolaire Ecole Restauration	Siouville	-7 036,52
LP	Scolaire Ecole Restauration	Sotteville	1 637,75
LP	Scolaire Ecole Restauration	Surtainville	83 640,83
LP	Scolaire Restauration	Tréauville	41,41
LP	Surveillance plage	Les Pieux	301,79
LP	Surveillance plage	Le Rozel	1 783,92
LP	Voirie	Les Pieux	-7 398,85

Service Commun	Compétence	Affectation	Montant
RM	Scolaire - Ecole	Montebourg	52 699,89
RM	Scolaire - Ecole	Quinéville	6 944,13
RM	Transport scolaire	Prorata communes	5 867,71
RM	Cuisine	Montebourg	34 974,63
RM	Sport - Complexe sportif	Montebourg	13 494,20
RM	Jeunesse - CLSH	Montebourg	-28 137,11
RM	Petite Enfance - RAM	Prorata communes	-19 249,03
RM	Auitre - Fourrière	Montebourg	57,41
SPE	Jeunesse - CLSH	Saint Pierre Eglise	-546 251,76
SPE	Jeunesse - Garderies	Saint Pierre Eglise	-12 670,37
SPE	Petite Enfance - RAM	Prorata communes	-4 509,44
Vds	Petite Enfance - RAM	Prorata communes	2 202,23
Vds	Jeunesse - CLSH	Montfarville	-3 110,16
		Quettehou 25%	
		Réville 14% St Vaast la H 27% Teurthéville	6 917,94
Vds	Transport scolaire	St Vaast la Hougue	13 746,50
Vds	Equipements sportifs	Quettehou	1 049,51
Vds	Jeunesse - CLSH	St Vaast la Hougue	-3 120,00
Vds	Jeunesse - Centre	Montfarville SC ?	2 556,20
VO	Scolaire - Ecole	Orglandes	2 131,25
VO	Scolaire - Ecole	Néhou	473,71
VO	Scolaire - Ecole	St Sauveur le V	4 885,98
VO	Scolaire - Ecole	St Jacques de N.	134,36
VO	Jeunesse - TAP	Prorata communes	-4 971,58
VO	Petite Enfance - RAM	Prorata communes	65,27
		Total	-877 441,28
			4 138,70 €

Quand "+", la CA verse aux communes et ce montant est reversé au SC

Quand "-", les communes versent à la CA et leur participation au SC est minorée

SYNTHESE GENERALE

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
 Reçu en préfecture le 03/10/2019
 Affiché le 
 ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

	PART PERENNE		PARTS NON PERENNES 2019		recette/dépense
	Prévisionnel	Définitif	Ecart Déf-Prév	Corrections Piscine Scolaires	
Transferts de charges (corrections nettes pérennes)					
PP Cœur de Cotentin	541 602	462 897	-78 705	-2 056	10 832
PP Vallée de l'Ouve	564 266	722 554	158 287	-18 802	2 719
PP Côte des Isles	727 548	814 408	86 860		-355
PP des Pieux	5 935 219	5 495 126	-440 092	-17 850	-416 628
PP de Douve et Divette	294 233	256 787	-37 446		2 528
PP de Saint Pierre Eglise	757 689	792 274	34 585		-563 432
PP du Val de Saire	609 537	797 602	188 065		20 242
PP de la Région de Montebourg	2 422 616	2 296 687	-125 929		66 652
sous total PP	11 852 711	11 638 336	-214 375	-38 708	-877 441
La Hague	-2 222 441	-2 435 824	-213 383	-21 513	0
Cherbourg-en-Cotentin	-5 494 084	-6 438 723	-944 639		0
Total GENERAL	4 136 186	2 763 788	-1 372 398	-60 221	-877 441

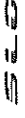
Chiffre > 0 = rétrocession CAC ➔ Com

Chiffre < 0 = transfert Com ou SC ➔ CAC

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_114-DE

Correspondance Minutes /
centièmes

60 min = 1,00

55 min = 0,92

50 min = 0,83

45 min = 0,75

40 min = 0,67

35 min = 0,58

30 min = 0,50

25 min = 0,42

20 min = 0,33

15 min = 0,25

10 min = 0,17

05 min = 0,08

